



## PREVENTION DES RISQUES DOMESTIQUES

### TRAVAILLER EN SECURITE AU DOMICILE D'UN PARTICULIER

### PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

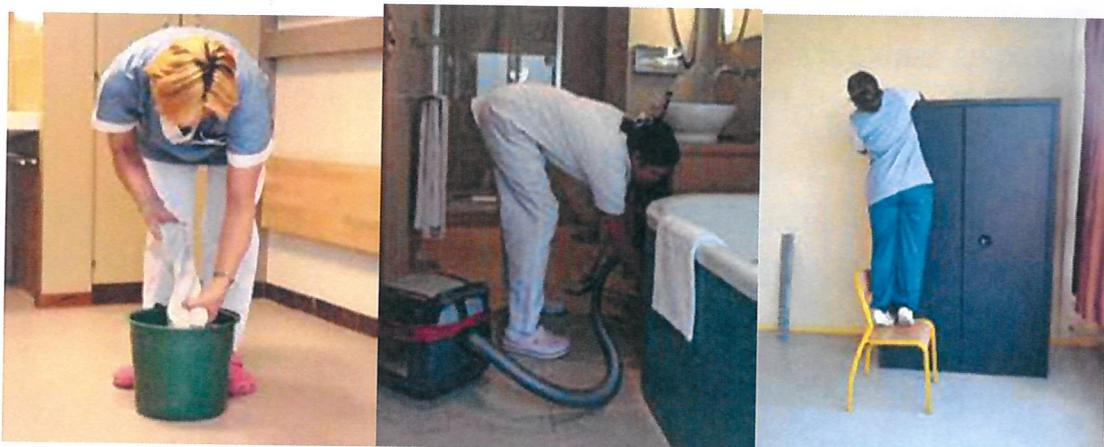
CCP1

Objectifs pour cette activité : Prévenir et maîtriser les risques professionnels dans le secteur du service à la Personne

Niveau : Facile

Durée de réalisation : 7H00

#### 1. Les risques professionnels dans le secteur de l'aide à la personne



Sources Photo 1 : <https://images.app.goo.gl/3y6HAobYa9Anh6CM9>

Photo 2 : <https://images.app.goo.gl/C26hpBhZBZZyvZKg6>

Photo 3 : <https://encrypted-tbn0.gstatic.com/images> ?

Le secteur de l'Aide à la Personne représente aujourd'hui près de 1,2 millions de travailleurs. Les tâches à risque sont diverses : entretien du logement, aide aux courses, élaboration des repas, aide à la toilette. Environ la moitié des heures travaillées sont effectuées dans le cadre de l'emploi direct (au service de particuliers employeurs).

Les professionnels de l'aide à domicile sont exposés à différents risques, fonction du travail à effectuer et de l'environnement de travail :

- Accidents et pathologies liés à l'aide au transfert des bénéficiaires et à la manutention de charges,
- Charge émotionnelle liée aux relations avec les bénéficiaires et leur entourage,
- Chutes de plain-pied et de hauteur
- Risques liés aux fréquents déplacements professionnels d'un domicile à l'autre,
- Risque infectieux par contact avec des personnes malades, du linge ou des objets souillés,
- Risques chimiques liés aux produits d'entretien (nettoyage...).
- Troubles musculosquelettiques et risques psychosociaux

### **Conduite à tenir pour l'ADVF**

Identifier les risques d'accident pour soi et pour les personnes habitant le domicile  
Identifier les situations à risque liées aux activités d'entretien et au lieu de travail avant d'intervenir

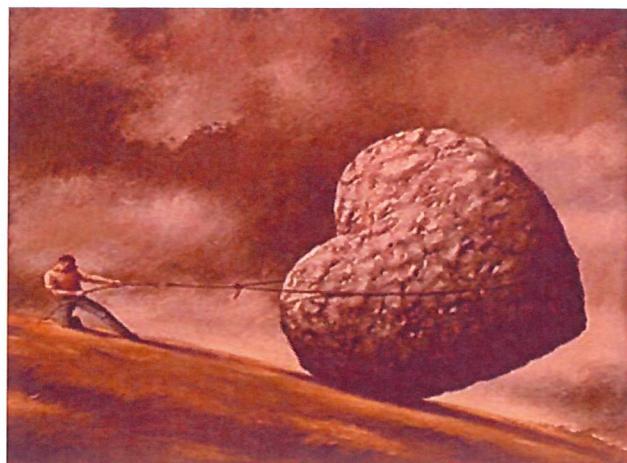
Prévenir les risques d'accidents

Appliquer les gestes et postures appropriés tout au long de l'intervention

**Activité 1 :** Utiliser la grille de repérage des risques professionnels pour identifier les risques sur le plateau technique

### **2. Risques psychosociaux**

Si le travail est passionnant et prend tout son sens avec la relation, les aides à domicile sont cependant confrontés à des situations émotionnellement difficiles (précarité sociale, violence, troubles cognitifs, fin de vie...). Ce qui entraîne une charge mentale lourde, d'autant plus difficile à supporter que le travail se fait de façon solitaire.



### **3. Risques liés aux manutentions et postures**

Les aides à domicile rencontrent des risques liés aux manutentions et aux postures dans différentes activités :

- Lié au stationnement debout, aux déplacements dans le logement ; aux piétinements, en fonction des tâches exécutées.
- La manutention manuelle du matériel et de mobilier (déplacement de meubles, retournement de matelas, ...).
- Des gestes répétitifs (lavage des vitres, repassage, ...) peuvent entraîner des douleurs articulaires.
- Certains domiciles sont inadaptés, exigus ou très anciens, ce qui peut compliquer les manutentions, favoriser les accidents notamment par des chocs.
- Certains déplacements augmentent la manutention notamment comme par exemple les courses
- Ces risques peuvent être aggravés par le rythme de travail car temps d'intervention par personne est limité et décompté de façon précise

### **4. Risques de chute**

La gravité des accidents est très variable ; les conséquences sont parfois très handicapantes pour la poursuite d'un travail qui demande de réaliser des efforts physiques importants.

- Les chutes peuvent survenir soit au domicile de la personne âgée, soit au cours des déplacements extérieurs pour faire les courses.
- Au domicile, les chutes peuvent être de plain-pied (glissade au sol) ou de hauteur (chute d'un escabeau, ou d'un autre équipement utilisé comme escabeau (chaise, escaliers ...)).

### **Conduite à tenir pour l'ADVF**

Pour limiter les risques de chute qui sont étroitement liés à la manutention.  
Porter des chaussures adaptées, comportant des semelles limitant le risque de glissade.

Signaler les risques (par exemple une marche peu visible)

Aménager l'habitat : rendre le lit plus accessible, ajouter une barre d'appui dans la baignoire, supprimer un tapis glissant, améliorer l'éclairage...

## **5. Risques chimiques**

Les risques chimiques sont liés à l'utilisation de produits de nettoyage, qui peuvent être :

- **Nocifs et toxiques** : vapeurs de solvants organiques des acides.
- **Irritants** : comme les désinfectants, les détergents, les dégraissants (solvants...).
- **Corrosifs** comme les détergents fortement alcalins (soude,) ou les détergents fortement acides.
- **Inflammables** (alcools, propane, butane, ...).

### **Conduite à tenir :**

La première règle de prévention des risques chimiques est le recenser les produits et remplacer plus dangereux, en le remplaçant par des produits moins nocifs si la Personne est d'accord

En cas d'utilisation, il est indispensable de bien aérer voire ventiler les locaux. En cas de fortes poussières, l'utilisation d'un aspirateur sera privilégiée.

Le port de gants et une tenue professionnelle est, et pour les inhalations un masque adapté est recommandé.

Des crèmes protectrices ou d'entretien peuvent contribuer à une bonne protection des mains.

L'information sur les produits est très importante et passe par une lecture attentive de l'étiquetage des produits ménagers.



Source : <https://images.app.goo.gl/vfA6WGanpmMyMPQV9>

# Quelle est la signification des nouveaux pictogrammes ?

ANCIEN	SIGNIFICATION	NOUVEAU
	<i>Produits toxiques pouvant représenter un danger pour la santé ou entraîner la mort en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption cutanée - même en petites quantités.</i>	
	<i>Produits corrosifs ou caustiques attaquant les tissus vivants en cas de contact : ils détruisent la peau et les muqueuses et peuvent causer des blessures (brûlures) très graves. Parfois, ils sont également corrosifs pour les métaux.</i>	
	<i>Produits inflammables pouvant s'enflammer facilement au contact d'une flamme ou d'une étincelle, ou sous l'effet de la chaleur (exemple: une surface chaude).</i>	
	<i>Produits comburants contenant une grande quantité d'oxygène et pouvant provoquer la combustion de substances inflammables ou combustibles.</i>	
	<i>Produits explosifs pouvant exploser au contact d'une flamme, ou sous l'effet de la chaleur ou de frottements. Ils peuvent causer des blessures graves et des dégâts matériels importants.</i>	
	<i>Produits dangereux pour l'environnement, représentant un risque à court ou à long terme, pour la faune et la flore présentes dans l'eau et attaquant la couche d'ozone lorsqu'ils se retrouvent dans la nature.</i>	
	<i>Produits irritants pouvant causer des démangeaisons, des rougeurs ou des inflammations en cas de contact direct, prolongé ou répété. Ils peuvent être nocifs à dose élevée.</i>	
	<i>Produits dangereux pour la santé à long terme. Ces produits peuvent être très dangereux pour la santé, endommager des organes, provoquer un cancer, altérer le matériel génétique ou la fertilité et l'enfant (à naître). Ils peuvent être mortels en cas d'inhalation.</i>	
<i>Récipient sous pression.</i> Ces produits sont conservés dans un récipient sous pression. Il s'agit par exemple de bouteilles d'oxygène, d'acétylène, d'oxyde ou de dioxyde de carbone.		

ISO 171

## Evaluation sur les pictogrammes de sécurité

### Activité 2 : Indiquez le risque associé au pictogramme



- explosif
- corrosif
- inflammable



- nocif / irritant
- comburant
- inflammable



- dangereux pour l'environnement
- toxique
- nocif / irritant



- comburant
- inflammable
- corrosif



- dangereux pour l'environnement
- inflammable
- nocif / irritant



- inflammable
- corrosif
- gaz sous pression



- toxique
- comburant
- gaz sous pression

### Activité 3 : Sélectionnez la consigne de sécurité la plus appropriée



- Porter un équipement de protection respiratoire
- Attention peut ronger la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.



- Éviter les abrasions/les chocs/.../les frottements
- Eviter le rejet dans l'environnement
- Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection des yeux/du visage
- Attention peut ronger la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.



- Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection des yeux/du visage
- Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes Ne pas fumer
- Porter un équipement de protection respiratoire



- Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection des yeux/du visage
- Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes Ne pas fumer
- Eviter le rejet dans l'environnement



- Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection des yeux/du visage
- Éviter les abrasions/les chocs/.../les frottements
- En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : appeler un médecin



Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes Ne pas fumer

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : appeler un médecin

Eviter le rejet dans l'environnement

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes Ne pas fumer

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : appeler un médecin

Attention peut ronger la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.



# Quelle est la signification des nouveaux pictogrammes ?

ANCIEN	SIGNIFICATION	NOUVEAU
	<i>Produits toxiques pouvant représenter un danger pour la santé ou entraîner la mort en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption cutanée - même en petites quantités.</i>	
	<i>Produits corrosifs ou caustiques attaquant les tissus vivants en cas de contact : ils détruisent la peau et les muqueuses et peuvent causer des blessures (brûlures) très graves. Parfois, ils sont également corrosifs pour les métaux.</i>	
	<i>Produits inflammables pouvant s'enflammer facilement au contact d'une flamme ou d'une étincelle, ou sous l'effet de la chaleur (exemple: une surface chaude).</i>	
	<i>Produits comburants contenant une grande quantité d'oxygène et pouvant provoquer la combustion de substances inflammables ou combustibles.</i>	
	<i>Produits explosifs pouvant exploser au contact d'une flamme, ou sous l'effet de la chaleur ou de frottements. Ils peuvent causer des blessures graves et des dégâts matériels importants.</i>	
	<i>Produits dangereux pour l'environnement, représentant un risque à court ou à long terme, pour la faune et la flore présentes dans l'eau et attaquant la couche d'ozone lorsqu'ils se retrouvent dans la nature.</i>	
	<i>Produits irritants pouvant causer des démangeaisons, des rougeurs ou des inflammations en cas de contact direct, prolongé ou répété. Ils peuvent être nocifs à dose élevée.</i>	
	<i>Produits dangereux pour la santé à long terme. Ces produits peuvent être très dangereux pour la santé, endommager des organes, provoquer un cancer, altérer le matériel génétique ou la fertilité et l'enfant (à naître). Ils peuvent être mortels en cas d'inhalation.</i>	
<i>Récipient sous pression.</i> Ces produits sont conservés dans un récipient sous pression. Il s'agit par exemple de bouteilles d'oxygène, d'acétylène, d'oxyde ou de dioxyde de carbone.		

150617E

**Activité 4 :** Identifier les risques chimiques des produits présents sur le plateau technique à l'aide de cette affiche.

## **6. Risques biologiques**

L'hygiène générale est parfois médiocre au domicile des personnes âgées très peu mobiles. Le risque infectieux (maladies microbiennes, virales ou parasitaires pouvant se transmettre), peut survenir par contact avec :

- Des personnes atteintes de maladies infectieuses chroniques en particulier pulmonaires (tuberculose, bronchite chronique), cutanées (staphylocoques, gale...).
- Des objets de soins médicaux souillés de sang (Ceci ne devrait pas survenir, le personnel soignant ayant le devoir d'éliminer le matériel souillé).
- Des déchets ménagers, produits biologiques (urines, selles, ...)
- Des animaux domestiques de la personne âgée (parasites...).



<https://images.app.goo.gl/2z6HnogUCAQbbVDG9>

### **Conduite à tenir :**

Les gestes d'hygiène doivent être appropriés à la situation :

L'hygiène des mains

Utiliser la solution hydroalcoolique à bon escient.

Utiliser des sacs jetables pour le ramassage des déchets.

Porter une tenue vestimentaire adaptée et bien entretenue

Avoir les cheveux attachés, pas de port de bijoux.

Être à jour au niveau de ses vaccinations (

Réaliser une surveillance médicale régulière.

Alerter les proches s'il est constaté parasitose chez l'animal domestique

Avoir la capacité de gérer la prise en charge des animaux de compagnie



Source

Photo 1 : <https://www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fplateforme-elsa.org%2Flavage-des-mains-sensibiliser-pour-mieux-> et Photo 2 : <https://images.app.goo.gl/EzWsbPSTCFPmeqTk9>

## 7. Risques divers

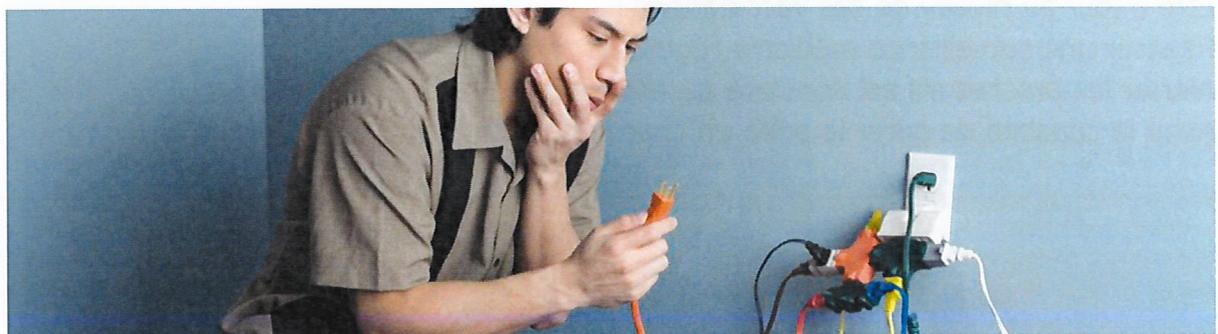
- Le risque électrique avec des installations et des appareils vétustes (aspirateurs, plaques de cuisson, fer à repasser...).
- Les risques liés à l'utilisation d'équipements de travail et d'équipements électroménagers.

### Conduite à Tenir :

Vérifier la conformité de l'installation électrique et du matériel mis à disposition.

Prévention du risque d'incendie.

Règles de prévention pour les produits chimiques, réduction du potentiel calorifique et de l'encombrement (attention au stockage des produits toxiques et dangereux). Les mettre dans un local approprié.



Source : <https://images.app.goo.gl/dBd9fJm6sBVyNMbYA>

## **8. Repérage et prévention des risques**

Tout employeur du secteur (particulier ou structure) est tenu d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des intervenants. Pour cela, il lui incombe d'évaluer les risques auxquels ces derniers sont exposés, et de mettre en œuvre de mesures de prévention adaptées.

Pour évaluer les risques professionnels, les employeurs peuvent notamment s'appuyer sur l'outil Outil d'évaluation - Aide à domicile de l'INRS qui a été conçu pour eux.



<https://www.inrs.fr/>

Dans les structures prestataires, ces actions sont à mener en collaboration avec les acteurs de terrain, le coordonnateur de secteur et les représentants du personnel concernés.

## **9. Principales mesures de prévention à mettre en œuvre par l'employeur**

### **Organiser le travail :**

- Evaluer attentivement les besoins des bénéficiaires, définir précisément les tâches, repérer les risques liés à chaque intervention, calculer le temps de travail nécessaire afin d'éviter la précipitation, organiser les déplacements, mettre en place des réunions d'échanges entre professionnels pour rompre l'isolement...
- Avant d'intervenir, préciser les tâches à effectuer et vérifier que les équipements et les produits adaptés seront disponibles
- Informer les personnels des modalités de travail, des tâches à réaliser, des tâches à ne pas faire

- Former les travailleurs à la prévention : règles d'hygiène élémentaire (hygiène des mains, entretien des locaux...), notions sur les risques chimiques (savoir lire les étiquettes, ne pas faire de mélanges...), savoir se préserver lors des manutentions...

**Pour la structure prestataire et mandataire, sensibiliser les bénéficiaires afin que domiciles et équipements soient adaptés à une intervention en sécurité :**

- Supprimer les risques identifiés : remplacer une prise électrique ou un matériel électroménager défectueux...
- Signaler les risques (par exemple une marche peu visible)
- Aménager l'habitat : rendre le lit plus accessible, ajouter une barre d'appui dans la baignoire, supprimer un tapis glissant, améliorer l'éclairage...
- Privilégier des matériels et des produits adaptés : fournir des gants de ménage, réparer l'aspirateur cassé...

**Rôle d'alerte de l'intervenant ADVF :**

Chaque travailleur a également un rôle à jouer pour préserver sa santé et sa sécurité.

Quand les conditions d'un travail en sécurité ne sont pas réunies, l'intervenant doit le signaler à son employeur et solliciter les aménagements nécessaires. Dans tous les cas, quand une tâche présente un danger, il est préférable de s'abstenir.

L'intervenant peut également solliciter son employeur pour bénéficier des formations à la prévention des risques professionnels.

**Prévention des TMS dans le secteur de l'aide et du soin à la personne**

Pour information : Une série de dix films courts présente un dispositif d'aide technique au transfert visant à supprimer le port de charge dans les "manutentions" de personnes dans l'activité de soin : aider une personne à remonter dans son lit, à se lever de son fauteuil, s'y asseoir...

# Ménage

FICHES REPÈRES DU DOMICILE



Les bons gestes de Marie-Dom et Jean-Dom.



- Nettoyage salle de bains / cuisine / toilettes
- Dépoussièrage
- Entretien des sols
- Aération des pièces



Ces fiches repères sont disponibles sur [www.servicesalapersonne.gouv.fr](http://www.servicesalapersonne.gouv.fr)

## Nettoyage salle de bains cuisine / toilettes...



Eau et électricité ne font pas bon ménage.  
Prévenez lorsque le sol est mouillé pour éviter les chutes.



## Conseils et astuces

DU PROFESSEUR CISAP

- Porter une blouse, des gants et des chaussures adaptées.
- Changer d'éponge pour les différents nettoyages (vaisselle/toilettes,...).
- Ranger les produits, les ustensiles, après utilisation rincer le seau, la serpillière et étendez-là.
- Être attentif aux produits dangereux.



- Avertir en cas de panne et de manque de produits.
- Organiser son travail pour éviter de resalir et s'économiser des pasinutiles.
- Suivre une formation "Gestes et postures" est conseillé.



Réseau de services à la personne

PRÉCISE PÉDAGOGIQUE & CONCEPTION ÉDITORIALE : NÉVILAGE.COM - CONCEPTION ORIGINALE : NÉVILAGE.COM - CONCEPTION ÉDITORIALE : CISAP COMMUNICATION : CISAP

## Dépoussièrage



Respectez l'ordre et les habitudes des personnes chez qui vous travaillez.



## Entretien des sols



Utilisez le matériel et le produit d'entretien adaptés à chaque sol.



## Aération des pièces



Ouvrez quelques minutes les fenêtres pour aérer mais faites très attention aux jeunes enfants. Nettoyez régulièrement les grilles d'aération.



## **PREVENTION DES ACCIDENTS AU DOMICILE DE LA PERSONNE**

### **CCP 1**

#### **Cas concret :**

Vous êtes salarié de l'Association à domicile « Pas de Microbe ». Vous êtes missionné pour vous rendre chez Mme Puce ou vous intervenez 3 fois par semaine. Madame Puce a 80 ans, vit seule à son domicile en pavillon. Elle est veuve, sans enfant. Elle a été comptable et elle a arrêtée de travailler à la suite de son accident de la voie publique, il y a 20 ans.

Elle présente une impotence sévère des membres inférieurs, elle doit porter une orthèse au niveau de la jambe gauche, se maintien avec difficulté avec une canne anglaise et se déplace en fauteuil roulant pour tous ses déplacements à l'intérieur de son pavillon et l'extérieur.

Elle bénéficie d'une prise charge kiné 3x/semaine. Le passage de l'aide-soignante et de l'infirmière pour sa toilette, la mise en place de son orthèse au niveau de sa jambe gauche et le suivi de son traitement.

Elle communique bien. Elle a une dame de compagnie qui vient la voir 3x/par semaine lui rendre visite. Elle bénéficie des portages des repas tous les jours. Elle ne peut plus se mobiliser seule pour l'ensemble des actes de la vie courante, elle a fait donc appel à l'association pour l'entretien de son logement.

#### **Cochez la bonne ou les bonnes réponses :**

##### **Question 1 :**

**L'employeur est responsable de la santé des salariés. Pour cela il doit proposer :**

- Des actions de préventions des risques professionnels.
- Des rencontres avec les prestataires.
- Des actions d'informations et de formation.
- Rien de particulier.
- La mise en place d'une organisation adaptée.

### **Question 2 :**

**Les accidents au domicile sont fréquents, quels sont les précautions à prendre chez Madame Puce ?**

- les bruits et les vibrations.
- Les déplacements professionnels.
- Les manutentions.
- Les chutes de plain-pied.

### **Question 3 :**

**Madame Puce à l'habitude d'avoir un tapis antidérapant au milieu de sa salle de bain s'agit-il**

- D'une mesure de prévention visant à supprimer le danger.
- D'une mesure de protection collective.
- D'un moyen de protection individuel.

### **Question 4 :**

**Les enjeux de la prévention des risques professionnels sont**

- D'ordre financiers pour l'Association.
- D'ordre culturel pour le salarié.
- D'ordre humains via la santé des salariés.

### **Question 5 :**

**Vous avez su que Madame Puce avait glissé ce matin dans sa salle de bain, est-ce que pour vous il est important de connaître le mécanisme d'apparition du dommage**

- Pour pouvoir en parler à la collègue.
- Pour comprendre comment l'accident arrive et éviter qu'il se reproduise.
- Pour l'appliquer à la mise en œuvre de mesure de prévention.

**Question 6 :**

**Pensez-vous que Madame Puce en a été victime de son environnement...**  
**On dit qu'une situation dangereuse c'est...**

- La rencontre d'un danger avec une personne.
- La survenue d'un dommage.
- Lorsque le risque ne peut être évité.

**Question 7 :**

**Vous avez à effectuer l'entretien des sols chez Madame Puce, pour laver le sol, vous utiliserez ;**

- Un seau avec un système d'essorage combiné.
- Un seau, un balai et une serpillière.
- Une cuvette et une éponge.

**Question 8 :**

**Vous intervenez dans la salle de bain dans laquelle l'appareil électrique de chauffage est placé sur le sol que faites-vous ?**

- J'ouvre la porte.
- je porte des vêtements légers.
- J'éteins l'appareil électrique de chauffage placé au sol quand j'interviens.

**Question 9 :**

**Madame Puce vous demande de lui repasser son linge, vous voyez que le fil de son fer à repasser est dénudé, que faites-vous ?**

- Je répare le fil avec un rouleau de scotch.
- Je n'utilise jamais de matériel et d'installation électrique dont les fils sont abimés ou dénudés.
- Rien de particulier, je repasse comme d'habitude.

**Question 10 :**

**Vous avez à effectuer l'entretien des sanitaires, vous portez**

- Un tablier pour protéger mes vêtements.
- Rien de particulier, je travaille en tenue de ville.
- Une blouse et des gants à manchette.

**Question 11 :**

**Madame Puce vous demande de lui changer les rideaux de la salle à manger, que choisissez-vous pour être à la hauteur ?**

- Une chaise.
- Un escabeau stable.
- Un tabouret en bon état.

**Pour aller plus loin :**

Les vidéos de l'INRS :

<https://www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne/aide-domicile.html>

Un quiz ludique sur la prévention des risques à Domicile :

<https://www.prevention-domicile.fr/quiz/>



5 personnes sont entrées dans la salle d'attente

Voir

X

iPhone

Michaël PRUVOST

HUAWEI Y6 2019

bouchra

Ornella

Thokjey Dolma

swertyaegher

iPhone de Moulay

ZEDE KOT ange vane...

Jessicci

Aminata Diaby

Djenéba Kone

Jimmy kindala

Safa ZAIBI

Antoine

Kossonou Sephora

Sissoko

Aminata Diaby

Utilisateur

